

Il y a également une seconde avenue, celle des accords sectoriels. Il existe actuellement deux accords sectoriels avec les États-Unis, l'arrangement canado-américain de partage de la production de matériel de défense et le Pacte de l'automobile. Une nouvelle initiative sectorielle, lancée en février dernier, porte sur quatre secteurs: l'acier, le matériel de transport urbain, le matériel et les intrants agricoles et tout le secteur de l'informatique, y compris les services informatiques.

Deux grandes contraintes étaient cependant évidentes dès le début en ce qui concerne l'approche sectorielle. D'une part, pour être viable tout arrangement sectoriel doit bénéficier de l'appui des industries dans les deux pays, être perçu comme étant mutuellement avantageux et ne pas comporter de concessions intersectorielles. Il faut également tenir compte de la clause de la "nation la plus favorisée" du GATT, qui exige que nous étendions à toutes les parties les conditions découlant d'un accord bilatéral sur l'abaissement des barrières commerciales.

Une troisième approche pourrait être la recherche d'un arrangement "fonctionnel", conçu pour éliminer, sur une base de réciprocité, une barrière non tarifaire précise. Un exemple qui vient tout de suite à l'esprit est celui des pratiques gouvernementales en matière de marchés publics. Toutefois, comme pour l'approche sectorielle, il surgit des problèmes de négociabilité et de compatibilité au niveau du GATT.

Une quatrième façon de procéder serait d'explorer bilatéralement la possibilité de conclure un accord global portant création d'une "zone de libre-échange". Un tel accord pourrait prévoir l'élimination progressive des barrières commerciales entre le Canada et les États-Unis - sans toucher pour autant les mesures commerciales que l'un ou l'autre pays applique à leurs autres partenaires commerciaux.

Un tel traité serait conforme aux dispositions du GATT aussi longtemps qu'il engloberait l'essentiel des échanges bilatéraux et qu'il prévoirait l'élimination des tarifs et des principales barrières non tarifaires.

Comme une importante proportion de nos échanges bilatéraux se font déjà librement, il est important de ne pas exagérer les répercussions d'un tel accord. Il n'en soulèverait pas moins d'importantes questions, entre autres:

- la compétitivité relative de nos industries;
- les mesures spéciales d'ajustement qui pourraient s'imposer;